



PROTOCOLE DE SOIN

(À compléter par le médecin - à renouveler dès nouvelle prescription. Les médicaments ou soins sont à fournir par les parents)

Pour l'enfant : Age Poids

En cas de fièvre supérieure à 38,5 administrer : Oxéiprone "poids"

En cas de poussée dentaire, administrer, appliquer : chamomilla gch 3x3g

En cas de « petite » bosse, administrer, appliquer : Arnica 7ch 3x3g

En cas de blessure superficielle, appliquer : biseptine spray

En cas de diarrhée légère, administrer : Adiaril

En cas de rougeurs du fessier, administrer, appliquer : Mikosyl

En cas de brûlure 1er degré, administrer, appliquer, conduite à tenir : Flammazine crème

Pour l'hygiène du nez, des yeux, administrer, appliquer : Sterimar

Pour sorties extérieures (crème protectrice) : Soleil Froid

Autres :
.....
.....

Accord du Médecin (nom/prénom) Legain Jo

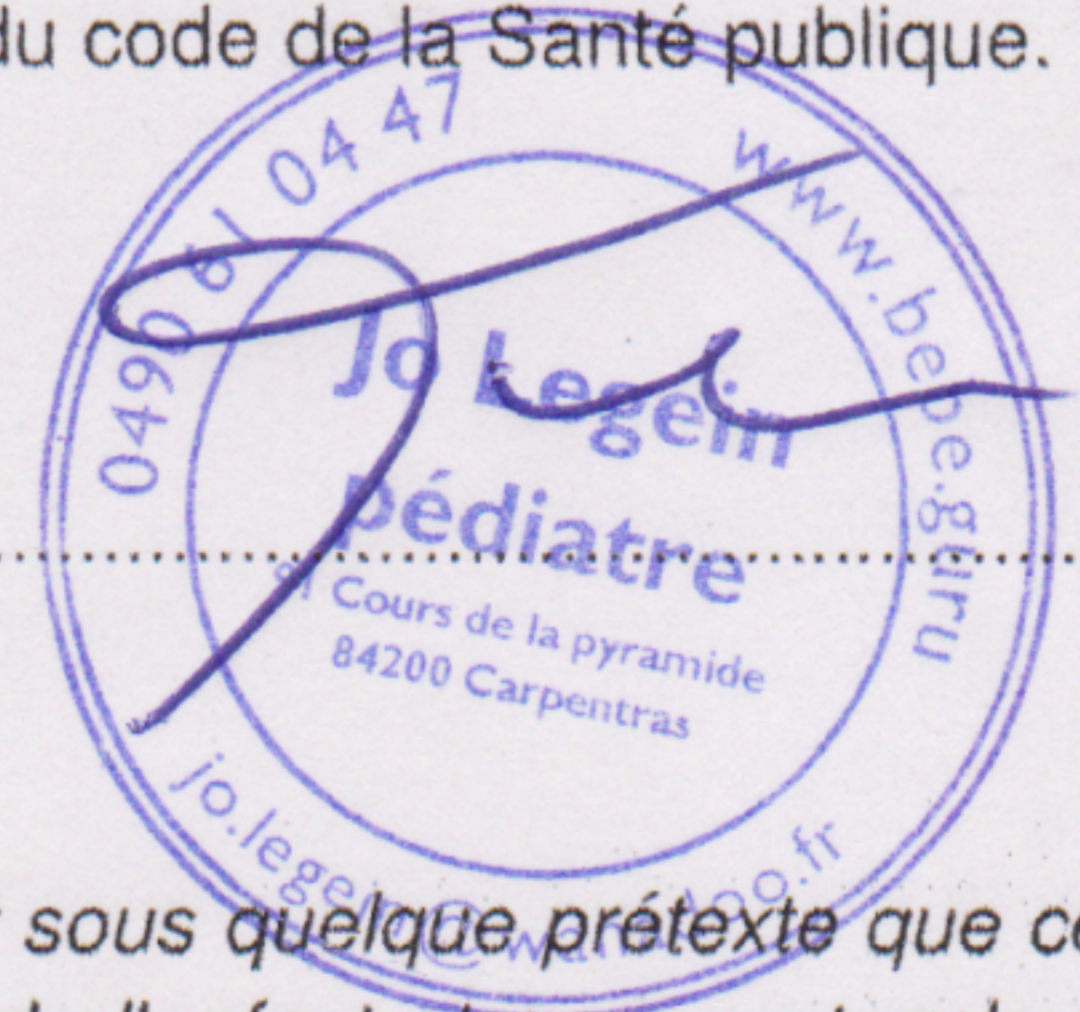
Pour l'assistante maternelle (nom/prénom)

L'administration de ces médicaments est un acte de la vie courante qui peut être effectué par l'assistante maternelle.

L'ordonnance délivrée une fois et l'autorisation d'administration de médicaments délivrée par les parents suffit pour autoriser l'assistante maternelle à administrer des médicaments à l'enfant Art L 4161-1 du code de la Santé publique.

Date : Cachet et signature du médecin :

Accord des parents (nom, prénom, signature)



Attention : L'assistante maternelle ne peut en aucun cas et sous quelque prétexte que ce soit administrer un médicament sans ordonnance récente du médecin traitant de l'enfant et sans protocole de soins. (y compris les médicaments vendus sans ordonnance et les traitements homéopathiques).